

CE EXTRAORDINAIRE DU 11 MARS 2011
DECLARATION DES ELUS CGT

Dans le cadre de la réunion du comité d'entreprise extraordinaire de ce jour, vous nous présentez un constat sur le pay plan passé, et des réflexions issues de groupe de travail sur ce sujet.

LA CGT Ricoh en prend acte, mais nous vous rappelons que ce thème portant sur la rémunération des vendeurs doit être abordé en Négociation annuelle obligatoire.

D'autant que la CGT dénonce en ce moment même devant les tribunaux, le non présentation de la politique des ventes touchant directement la rémunération des commerciaux de l'entreprise en dehors des NAO de l'année passée.

La CGT accepte et remercie les organisations syndicales qui ont proposé leurs soutient sur cette démarche et en appelle aux autres afin que le PRV soit réellement débattu dans le cadre des NAO.

Les Elus CGT Ricoh du Comité d'Entreprise.